

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2023/P11)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 11/2023, du 27 mars 2023, sur la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Pilloud
Guillaume Pilloud



la Secrétaire
Carole Dind
Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2023/P12)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 12/2023, du 3 avril 2023, sur les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2022 (2023/P13)

Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2022 (2023/C20)

Rapport : Mme Sarah Dohr

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2022,

VU les rapports de la commission de gestion,

d é c i d e

- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant cette année.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Comptes communaux de l'exercice 2022 (2023/P14)

Rapport : M. Laurent Cornu

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 14/2023, du 24 avril 2023, concernant les comptes communaux de l'exercice 2022,
- VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2022 soit :
 - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 2'410'334.74
 - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à une très large majorité (trois abstentions).

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande d'un crédit d'études de CHF 3'450'000.— pour le projet de planification de la rénovation et construction du bâti scolaire veveysan – Etape I (2023/P15)

Rapport : M. Bastien Schobinger

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 15/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande d'un crédit d'études de CHF 3'450'000.— pour le projet de planification de la rénovation et construction du bâti scolaire veveysan – Etape I »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet contenant la proposition d'amendement de la Municipalité en réponse aux demandes de la COFI et de la COMEN2, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder un crédit de CHF 1'350'000.-- TTC pour financer les études concernant les études de projet de la construction et rénovation du bâti scolaire, Etape I ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'200'000.-- TTC pour financer les études concernant la mobilité et l'aménagement des espaces publics en lien avec le bâti scolaire, Etape I ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
4. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté tel qu'amendé à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande de crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation des sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux (2023/P16)

Rapport lu par M. Patrick Bertschy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 16/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande d'un crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation de sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'395'000.— pour financer la rénovation de sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé pendant 30 ans selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Pilloud
Guillaume Pilloud



la Secrétaire
Dind
Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande de crédit de CHF 180'000.— pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire pour la GED et pour son implémentation (2023/P17)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 17/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 180'000.-- pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire pour la GED et pour son implémentation »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.-- pour financer l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire ainsi que le travail d'intégration de celui-ci dans la GED M-Files ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement linéaire pendant 5 ans selon les normes du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **15 juin 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande de crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2023 (2023/P18)

Rapport : Mme Sandra Marques

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 18/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2023 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2023 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 :
 - pour la partie canalisations : par un amortissement linéaire sur 40 ans par des prélèvements sur le Fonds de réserve des collecteurs ;
 - pour les routes avec un revêtement phonoabsorbant : par un amortissement linéaire sur 20 ans ;
 - pour les routes sans revêtement phonoabsorbant : par un amortissement linéaire sur 40 ans.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2023**.

Adopté à une très large majorité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

Carole Dind